

Charte du patient partenaire en oncologie

Cette charte présente les principes et les valeurs fondant la collaboration entre les établissements de santé, les patients partenaires et les professionnels de santé, dans la prise en soins et l'accompagnement de personnes atteintes d'un cancer.



« Le patient partenaire désigne une personne atteinte d'une maladie chronique qui a développé au cours des années de vie avec cette pathologie, une connaissance fine de sa maladie au quotidien. Il s'agit d'une expertise profane, d'une expérience non scientifique mais du vécu avec sa maladie. C'est un patient à la fois acteur de sa santé et ressource, non seulement pour ses pairs mais aussi pour l'équipe des professionnels de santé. »
ARS NA.

1. Respect

La relation entre le patient partenaire, les professionnels de santé, l'institution, les associations d'usagers et les partenaires du territoire s'inscrit dans un cadre fondé sur les principes de respect, de bienveillance, de confiance, de transparence, d'écoute mutuelle et de non-jugement.

2. Reconnaissance des savoirs expérientiels

Le patient partenaire est reconnu comme un acteur à part entière de la co-construction et de l'amélioration continue des parcours de soins.

Ses savoirs expérientiels, issus de son vécu de la maladie et de son parcours de santé, sont reconnus, valorisés et mobilisés au sein des équipes de soins.

Il contribue à la complémentarité des savoirs et, à ce titre, à l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de la continuité des parcours de soins.

Il peut notamment être associé à :

- L'analyse et l'évaluation des parcours de soins,
- La participation à des groupes de travail, projets ou démarches qualité,
- La relecture et l'élaboration de supports d'information,
- Le partage d'expériences vécues visant à éclairer et enrichir les pratiques professionnelles.

Les savoirs du patient partenaire sont partagés auprès des patients, des proches, des équipes soignantes, ainsi que de tout acteur engagé dans une démarche partenariale à ses côtés.

3. Autonomie, complémentarité et cohérence

Le patient partenaire intervient en toute autonomie, dans un climat de confiance partagé.

Il est intégré aux équipes de soins en complémentarité avec les professionnels de santé et les autres acteurs du système de santé, et agit en cohérence avec les projets, les organisations et les orientations de l'établissement.

4. Organisation

L'intégration du patient partenaire au sein de l'établissement hospitalier repose sur la mise en place de moyens dédiés, d'une organisation structurée et d'un fonctionnement en équipe, dans le respect du cadre institutionnel et des règles de fonctionnement de l'établissement.

La collaboration avec les secrétariats médicaux et les services support est encouragée afin de favoriser la qualité de la communication, la coordination des acteurs et la fluidité des parcours de soins.

L'équipe projet et l'institution s'engagent conjointement à développer et à diffuser une culture du partenariat en santé. Cette culture s'articule avec le monde associatif et contribue au renforcement des coopérations avec les partenaires du territoire, au bénéfice des usagers et de la qualité des parcours.

5. Formation

Le patient partenaire bénéficie d'un accompagnement dans une démarche de formation continue, visant à soutenir la professionnalisation et la reconnaissance de son rôle.

Il est également amené à contribuer à la formation initiale et continue des professionnels de santé et du secteur social, en collaboration avec des soignants engagés, les associations d'usagers et les partenaires du territoire, dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des parcours de soins et de l'expérience des usagers.

6. Confidentialité et secret médical

Toutes les informations médicales et les documents partagés sont traités avec la plus stricte confidentialité. Le patient partenaire s'engage, comme l'ensemble des professionnels, à ne divulguer aucune information d'ordre médical ou privé.